

Chers présidents,

L'Assemblée nationale du pouvoir populaire de Cuba réitère, devant la Cinquième Conférence des présidents de parlement, son attachement résolu à la défense des buts et principes de la Charte des Nations Unies qui constituent l'assise du multilatéralisme et la boussole qui doit orienter les États dans leurs relations internationales.

La démocratisation des relations internationales et la culture de la paix exigent aussi bien la reconnaissance et le respect par tous les États du droit des peuples à choisir le système économique, politique et social qu'ils jugent pertinent que la matérialisation du principe de non-ingérence dans leurs affaires intérieures de la part d'autres nations.

Compte tenu de la crise planétaire que provoque la pandémie du Covid-19, il est indispensable et urgent de préserver et de promouvoir le multilatéralisme, de fortifier le rôle central des Nations Unies et de stimuler la coopération internationale et la solidarité si l'on veut faire face aux problèmes et aux menaces mondiales.

Parlementaires cubains, nous en dénonçons une en particulier : en pleine pandémie, l'administration étasunienne a, malgré l'appel de la communauté internationale, durci le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba depuis soixante ans. Il s'agit d'un blocus génocidaire qui, non content de violer les droits humains des Cubains, dont le droit légitime au développement, mutile et transgresse le droit souverain de tous les États à avoir des relations avec Cuba sans crainte de sanctions unilatérales non reconnues par le droit international.

La propagation du Covid-19 dans le monde entier prouve qu'il est impérieux de fortifier la coopération internationale et la distribution d'aide humanitaire.

Parlementaires cubains, nous ratifions que le monde a besoin d'une Organisation des Nations Unies vraiment forte et proactive, dotée d'un Conseil de sécurité transparent et dûment démocratisé, et d'une Assemblée générale revitalisée, qui accompagne les États dans la construction souveraine de l'avenir dont chaque nation décide de son propre chef sans aucune ingérence.

Députés de l'Assemblée nationale de Cuba, nous rejetons les tentatives des Etats-Unis de rétablir un ordre unipolaire et de méconnaître leurs engagements internationaux, ainsi que leurs attaques contre les organismes multilatéraux.

Parlementaires cubains, nous appuyons la mise en œuvre de programmes bilatéraux et multilatéraux visant à apporter une aide en ressources et en techniques à des millions de personnes dans le monde.

Fidèle à sa vocation humaniste et solidaire, Cuba a, dans le cadre de la pandémie en cours, prêté sa coopération médicale à quarante-trois nations d'Afrique, du Moyen-Orient, d'Europe, d'Amérique latine et des Caraïbes, malgré les difficultés que lui imposent les Etats-Unis en durcissant leur blocus et en orchestrant des campagnes de discrédit contre une action si humanitaire.

L'aide humanitaire internationale doit respecter absolument les principes directeurs qu'a reconnus l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 46/182 de 1991, et ne peut servir à tenter de justifier des actions contraires aux principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et de non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

L'Assemblée nationale du pouvoir populaire de Cuba ratifie son engagement à continuer de travailler, de concert avec les parlementaires du monde, à l'instauration d'un ordre international démocratique et juste qui réponde aux exigences de paix, de sécurité, de stabilité, de développement et de justice sociale que formulent tous les peuples du monde et qui contribue à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon

2030. Elle exige par ailleurs que les pays développés apportent aux pays en développement l'aide dont ceux-ci ont besoin pour fortifier leurs capacités scientifiques et technologiques afin qu'ils puissent progresser vers des modalités de consommation et de production plus durables.

Parlementaires cubains, nous défendons aussi la coopération internationale comme un moyen de faire face à des problèmes mondiaux qui portent atteinte à la paix, tels les changements climatiques, le terrorisme et les migrations. Aussi condamnons-nous les violations de la Charte des Nations Unies et la transgression du droit international, dont le recours à la menace de la force contre des États souverains, les interventions, l'application de mesures coercitives unilatérales et les actions visant à provoquer des changements de régime, qui attentent au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

En tant qu'Assemblée nationale du pouvoir populaire, nous appuyons conséquemment la position ferme et énergique du gouvernement cubain qui rejette et condamne les actes, méthodes et pratiques terroristes sous toutes leurs formes et manifestations, dont le terrorisme d'État. Nous avons ratifié dix-huit conventions internationales axées sur le terrorisme envers lesquelles le gouvernement cubain est profondément engagé et nous collaborons avec les mécanismes des Nations Unies pour faire face à ce fléau.

Nous exprimons par ailleurs notre inquiétude devant la pratique de certains gouvernements, dont celui des États-Unis, qui parsèment leurs discours de messages de haine et de discrimination contre les nations dont les systèmes politiques n'ont pas l'heur de leur plaire, encourageant ainsi des extrémistes sans scrupules à perpétrer des actes terroristes contre des innocents. Le peuple cubain a été victime, des décennies durant, de nombreux actes terroristes organisés, financés et exécutés depuis les États-Unis.

Je dénonce donc, au nom des parlementaires cubains, l'attaque terroriste commise contre notre ambassade à Washington, le 30 avril dernier, fruit direct de la constante incitation à la violence provenant tant d'hommes politiques étasuniens et de hauts fonctionnaires du département d'État et de l'ambassade étasunienne à La Havane, que de groupes extrémistes anticubains qui ont fait des attaques de ce genre leur gagne-pain.

La pandémie du Covid-19 prouve qu'il faut prêter la même attention aux problèmes de santé et de salubrité des migrants. L'Assemblée nationale du pouvoir populaire a adopté le cadre législatif nécessaire à la prise en charge du problème des migrations internationales. Cuba est fermement attachée à une migration sûre, ordonnée et régulière, apprécie à sa juste valeur l'adoption du Pacte mondial correspondant et estime indispensable de changer l'état d'inégalité, d'iniquité et de pauvreté actuel afin d'offrir une solution durable à la migration qui frappe les pays en développement.

Notre parlement veille aussi sur la santé des réfugiés et se félicite de l'adoption du Pacte mondial sur les réfugiés. La recherche de solutions durables à la grande quantité de réfugiés exige la participation la plus active de la communauté internationale, en particulier celle des pays développés. Dans le cadre de la pandémie du Covid-19, les réfugiés et demandeurs d'asile à Cuba ont bénéficié de la protection de l'État.

Messieurs les présidents,

Comme parlementaires du monde, nous ratifions que le respect des principes de la Charte des Nations Unies et du droit international constitue l'assise d'un ordre mondial fondé sur la solidarité et la coopération.

De même, nous, députés cubains, ratifions les principes de notre politique extérieure que définit la Constitution de la République de Cuba, adoptée par référendum le 24 février 2019 et proclamée par l'Assemblée nationale du pouvoir populaire le 10 avril suivant, qui, à son

article 16 p), stipule que la République de Cuba « promeut le multilatéralisme et la multipolarité dans les relations internationales comme solutions de rechange à la domination et à l'hégémonisme politique, financier et militaire, ou à n'importe quelle autre manifestation qui menace la paix, l'indépendance et la souveraineté des peuples. »

Je vous remercie.